

VILLE DE RODEZ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025  
Délibération N°2025-161



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez

Hôtel de Ville

Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05 65 77 88 00

L'an 2025, le lundi 8 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 2 décembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (24) :

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BEZOMBES Martine, BERARDI Marion, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, VARSI Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (4) :

FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	FOURNIE Francis
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Conseillers excusés et non représentés (7) :

DONORE Joseph, JULIEN Serge, COMBET Arnaud, FAUX Mathilde, VIDAL Sarah, COSSON Jean-Michel, TAUSSAT Régine.

Secrétaire de séance : Benjamin GOMBERT

**DELIBERATION N°2025-161 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2026**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

**Considérant ce qui suit :**

La Ville de Rodez a mis en place une gestion en « autorisations de programme - crédits de paiement » en vue d'assurer le suivi de certaines opérations dont la réalisation a un caractère pluriannuel.

Les opérations d'investissement concernées par ce procédé sont au nombre de onze.

Au moment de l'élaboration du budget, il convient d'adapter les crédits de paiement annuels, au vu, d'une part des dépenses et recettes réalisées, et d'autre part des prévisions pour les exercices suivants. Ces montants nécessitent un ajustement au plus près des paiements des factures sur les exercices budgétaires.

Les montants des AP/CP pour le budget primitif 2026 sont les suivants :

n° AP	Projet	Montant des autorisations de programme			Montants des crédits de paiement				
		Nom du projet	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision du montant de AP	Total cumulé Autorisation de programme	Crédits utilisés exercices antérieurs*	Crédits de paiement prévisionnels au titre de l'exercice 2026	Restes à financer de l'exercice N+1 et au-delà	crédits non utilisés
AP0009.4	Jardin public, Foirail, Avenue Victor Hugo	10 810 264,91			10 810 264,91	10 806 420,13			3 844,78
AP0025	Avenue Tarayre, Faubourg, sacré-coeur	5 500 000,00	161 504,99		5 661 504,99	4 661 504,99	500 000,00		
AP0027	Stade Paul Lignon	29 488 489,05			29 488 489,05	28 915 052,77	300 000,00	273 436,28	
AP0028.1	Haras - Sécurisation et mise aux normes	2 500 000,00			2 500 000,00	709 162,11	300 000,00	1 490 837,89	
AP0028.2	Haras - Salle de réception	1 800 000,00			1 800 000,00	1 113 957,51	7 000,00	679 042,49	
AP0028.3	Haras - Maison du Vélo	1 200 000,00			1 200 000,00	43 092,67			1 156 907,33
AP0028.4	Haras - Réseaux	1 210 197,00			1 210 197,00	717 694,75	250 000,00	242 502,25	
AP0028.5	Haras - Maraîchage	1 212 734,90			1 212 734,90	135 432,67	400 000,00	677 302,23	
AP0029	Halles de Rodez	6 087 182,03			6 087 182,03	5 491 583,24	165 000,00		430 598,79
AP0030	Amphithéâtre	18 000 000,00			18 000 000,00	-	2 500 000,00	15 500 000,00	
AP0031	Centre Technique Municipal	3 650 000,00			3 650 000,00	1 370 346,70	1 800 000,00	479 653,30	

\* Arrêté au 31/10/2025 - ces montants seront mis à jour lors du BS 2026

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20251208-DEL2025161-DE  
Reçu le 12/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 24
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseillers excusés et non représentés : 7

**VILLE DE RODEZ****CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025****Délibération N°2025-161****JARDIN PUBLIC AVENUE VICTOR HUGO AP 0009.4 CLOTURE**

Cette autorisation de programme est terminée. Il convient de la clôturer. Le montant total du coût de cette opération s'élève à 10 806 420.13 €

**AVENUE-TARAYRE, FAUBOURG, SACRÉ-CŒUR (AP0025)**

Les budgets projetés en 2026 concernent la fin de la phase 1 et le lancement de la phase 2 des travaux de l'avenue Tarayre. Il est donc nécessaire de rajouter un crédit de 161 504.99 € sur cette autorisation de programme.

**STADE PAUL LIGNON (AP0027) :**

Les 300 000 € de crédits prévisionnels prévus sur l'exercice 2026 permettront de finaliser le paiement des travaux terminés avec la livraison de la dernière tribune en automne 2025.

**HARAS :****SECURISATION ET MISE AUX NORMES (AP0028.1) :**

300 000 € sont prévus au BP 2026 afin de terminer la sécurisation totale du site et d'aménager un hangar pour accueillir les services fêtes et manutention.

**SALLE DE RECEPTION (AP0028.2) :**

Les 7 000 € concerne un report de facturation sur l'année 2026 suite à la livraison du bâtiment en août 2025.

**RESEAUX (AP0028.4) :**

Les 250 000 € correspondent à la reprise des travaux sur les réseaux des Haras en 2026.

**MARAÎCHAGE (AP0028.5)**

400 000 € sont inscrits au BP 2026 afin de permettre la fin des travaux engagés sur la ferme de la Boriette et l'acquisition de matériel pour le maraîchage.

**HALLE DE RODEZ (AP0029)**

Les 165 000 € inscrits au BP 2026 correspondent à un décalage prévisionnel de facturation des travaux terminés en 2025.

**AMPHIHEATRE (AP0030)**

Les 2 500 000€ prévus au BP 2026 permettront de payer les études déjà engagées ainsi que le début des travaux de rénovation de l'amphithéâtre.

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (AP0031)**

Les 1 370 346,70 € de crédits inscrits au BP 2026 permettront d'assurer la fin des travaux de déménagement du parc François Mahoux au CTM et la création d'une aire de lavage mutualisée avec Rodez Agglomération dans le courant de l'année 2026.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal par 24 voix pour et 4 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis) :

- approuve les montant des AP/CP pour le budget primitif de 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Signé : Benjamin GOMBERT

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSSEDRE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 12 décembre 2025

Transmise en Préfecture le 12 décembre 2025

**Délais et voies de recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.